

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 27 février 2019

30 Quartier du Moulin - Déclassement du domaine public de parcelles sises à l'angle des voies Bartholdi et Léonard de Vinci

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

M. NATANSON

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. RIFI SAIDI	1

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Monsieur Driss HAFFANE projette la construction d'un immeuble mixte de commerces et de services sur le site de l'ancien centre commercial du quartier du Moulin détruit en 2014 par un incendie.

Pour la réalisation de son projet, il envisage l'acquisition du bien de Oise Habitat qui constituait cet ancien centre commercial ainsi que les parcelles voisines de la Commune situées à l'angle de la rue Bartholdi et de l'avenue Léonard de Vinci.

Les parcelles de la commune cadastrées section AO n°854 pour 280 m², AO n°856 pour 890 m² et AO n°786 pour 45 m² font actuellement partie du domaine public communal.

maintenant !

Préalablement à leur cession permettant la réalisation de ce projet, il convient de procéder à leur désaffectation et leur déclassement du domaine public.

Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par les voies Bartholdi et Léonard de Vinci, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal ces parcelles de terrains identifiées au plan de principe ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-1,
 Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,
 Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date 27 février 2019,
 Vu les plans ci-annexés,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 5
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désaffecter et de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées section AO n°854, 856 et 786 sises à l'angle de la rue Bartholdi et de l'avenue Léonard de Vinci identifiées au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage nécessaire à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
 Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.19
 et publication ou notification le 29.03.19
 affiché le 26.03.19
 CREIL, le 29.03.2019

Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Francis Le Pape
Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le 26/03/2019 
ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325030-DE